

Mise en place d'un éco village dans le cadre du marché de Noël

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Depuis quelques années, la thématique du développement durable est présente autour des festivités et des animations de Noël sur la Ville.

Des actions ont été entreprises pour diminuer l'impact environnemental du marché de Noël au gré des années : installation d'alimentation électrique individuelle pour chaque chalet avec puissance limitée, remplacement des guirlandes par des LED, sensibilisation au développement durable.

Pour le marché de Noël 2009, de nouveaux efforts seront entrepris de façon à faire du marché de Noël une véritable manifestation éco responsable.

Ainsi une nouvelle limitation de la puissance électrique allouée aux exposants permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie.

La réduction des déchets sera un objectif fort de ce marché de Noël. La mise en place du tri pour les commerçants exposants (essentiellement des cartons) et pour le public (poubelles de tri sur les lieux du marché) limitera la quantité de déchets résiduels produits.

Le traiteur utilisera de la vaisselle lavable et les vendeurs de boisson (vin chaud) feront appel à des gobelets consignés.

Un travail collaboratif avec le Grand Besançon et Kéolis permettra de mettre en place une tarification forfaitaire familiale pour les bus depuis les parkings relais. Les visiteurs qui viennent de plus loin pourront bénéficier d'une tarification réduite TER, suite à un accord avec la Région de Franche-Comté.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé d'organiser un marché éco citoyen dénommé «éco village de Noël» sur la place Pasteur à côté des exposants des métiers d'art (20 artisans d'art).

Le village sera positionné dans le coin de l'ancienne carterie, et un effort particulier de décoration sera réalisé pour développer cette notion de village.

Des chalets seront installés pour abriter les installations.

Pour les expositions et pour l'accueil d'animations, une salle appartenant à la sedD située dans les bâtiments de la place Pasteur sera mise à disposition.

L'installation du village (décoration, identification visuelle) sera confiée à une association d'anciens étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts de Besançon (Track Now).

Cinq associations assureront les animations sur les mercredis, samedis et dimanches durant la période du marché de Noël : Ligue de Protection des Oiseaux, Doubs Nature Environnement, Jardins de Cocagne, Conservatoire Régional des Espaces Naturels Comtois et Recidev.

Il s'agit d'un programme d'animations ludiques autour des thèmes de la biodiversité, des déchets, des éco gestes, de l'empreinte écologique et d'une consommation plus responsable.

Deux expositions seront présentées par les associations au public durant cette période.

L'organisation de l'éco village et son animation mobilisent des services de la ville (Petite Ecole dans la Forêt), du Grand Besançon (Direction de la Gestion des Déchets, Direction Déplacements et Infrastructures de déplacements) et du SYBERT.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'abonder le budget de fonctionnement de l'Office de Commerce et de l'Artisanat par le versement d'une subvention de 3 800 €, pour l'installation et l'organisation de l'éco village de Noël, et la mise en place de la politique d'économie d'énergie sur l'ensemble du Marché de Noël.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'abonder le budget de fonctionnement de l'Office de Commerce et de l'Artisanat par le versement d'une subvention de 3 800 €.

En cas d'accord, la somme de 3 800 € sera prélevée au chapitre 65.830/6574 CS 10003 qu'il conviendra d'abonder lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.830/6042 CS 10003.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint rapporteur à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. SASSARD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.